*Les mentions en rouge constituent des commentaires ou des éléments non obligatoires pour lesquels la collectivité devra faire un choix.*

**ARRETE PORTANT TITULARISATION**

**DE MONSIEUR/MADAME**

**DANS LE GRADE DE …………………… *(catégorie B)***

Le Maire *(ou le Président)* de ,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

*(le cas échéant, si agent à temps non complet)*Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d’emplois des fonctionnaires de catégorie Bde la fonction publique territoriale *(Réforme de la catégorie B+ concernant les grades de rédacteur, technicien, animateur, éducateur des APS, Chef de service de Police Municipale, assistant de conservation du patrimoine et assistant d’enseignement artistique)*.

*OU*

*(pour les autres grades)*Vu le décret n° 2002-870 du 3 mai 2002 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d’emplois des fonctionnaires de catégorie Bde la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° du portant statut particulier du cadre d'emplois des ;

Vu l’arrêté en date du nommant Monsieur/Madame ………..au grade de ……….stagiaire à compter du …………..;

*(le cas échéant)*Vu l’arrêté en date du …………prorogeant le stage de Monsieur/Madame à compter du ……………… ;

Vu l’attestation de suivi de la formation d’intégration établie par le CNFPT.

*(le cas échéant)*Considérant la durée totale des congés de maladie de …… jours, de congé de maternité ou de paternité de ………….. jours, de congés sans traitement de …….. jours, de congé parental ou de présence parentale de ………jours ;

*(le cas échéant)*Considérant que pendant la période de stage, Monsieur/Madame a été autorisé*(e)* à travailler à temps partiel du …….. au ……….. à raison de ……% ;

Considérant que Monsieur/Madame ……………. a donné entière satisfaction pendant l’année de stage ;

ARRETE

Article 1 :

A compter du ………..Monsieur/Madame ……………………. *(nom de jeune fille)*

 est titularisé*(e)* dans le grade sur un emploi à temps complet*(ou à temps non complet)* à raison de ………….heures hebdomadaires.

Article 2 :

A compter de cette date, Monsieur/Madame est classé*(e)* au …..ème échelon de son grade avec une ancienneté de …………………..

Il *(ou elle)* percevra une rémunération calculée sur la base de …../35ème de la valeur de l’IB … - IM ……

**Article 3** : Le Directeur Général des Services *(ou la secrétaire de mairie, le Directeur…)* est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié à l’intéressé(e).

**Ampliation adressée au** :

- Président du Centre de Gestion

- Comptable de la collectivité

Fait à ................................................, le .....................................

**Le Maire *(ou le Président****)*,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,

- informe que la présente décision peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun, dans le respect du délai de recours de deux mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Notifié le

**Signature de l'agent**